

Comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale

Guide pour renouveler son approche du développement local

Mylène Thou (Cap Rural) et Pascale Vincent (Ciedel), *Chronique sociale*, 2018.

EXERCICE 4.2. Qu'est-ce que fabrique l'innovation ? Et avec quoi ?

Exemple des Centrales villageoises¹

- **Quelle est la nature des ressources mobilisées, construites pour mettre en forme ces nouvelles choses ?**

Les ressources mobilisées ou constituées sont de plusieurs natures :

- des compétences :
 - de coordination de projet menée en partenariat, d'animation territoriale, de recherche de financement, mais aussi de promotion, communication, représentation et de plaidoyer apportées par l'association Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURAE) et les Parcs naturels régionaux (PNR), notamment sur des sujets portant sur la transition écologique et énergétique ;
 - d'animation locale apportées par les acteurs locaux tels les collectivités locales (communautés de communes), les CAUE, les espaces Info Énergie ;
 - d'expertise technique, juridique, économique, financière apportées par les cabinets d'études mobilisés (juristes, architectes, énergies solaires...), les partenaires techniques comme EDF et Enedis, les entreprises locales...
 - l'expertise d'usage des habitants.
- des connaissances et des réseaux apportés par l'ensemble des acteurs et des partenaires mobilisés :
 - AURAE et les PNR pour mobiliser les bons dispositifs et les acteurs institutionnels, locaux, régionaux et nationaux, mais aussi des experts ;
 - les collectivités et les acteurs locaux qui ont une connaissance plus fine du terrain et qui peuvent mobiliser les réseaux locaux et les habitants ;
 - les habitants eux-mêmes qui peuvent être ambassadeurs du projet auprès d'autres.
- des financements publics, européens (projet Enerscape, Leader), régionaux, départementaux et locaux (collectivités), et privés (citoyens, banques, entreprises locales...) ;
- des moyens matériels : les toits des établissements publics, des entreprises et des habitants, des panneaux solaires...
- une ressource naturelle et renouvelable : l'énergie solaire.
- des études techniques et des documents présentant les principes du modèle des centrales villageoises, les différentes possibilités techniques et juridiques, la méthodologie de mise en place d'une centrale, la charte et le label ;
- un site Internet permettant de centraliser et diffuser l'information et ces différents documents...

¹ Voir présentation des centrales villageoises dans l'exercice 1.5.

- **Comment les ressources sont agencées ? Et en quoi cela permet d'innover ? (en quoi cela permet de faire des choses qu'il n'aurait pas été possible de faire autrement ?)**
 - Sans la complémentarité des compétences rassemblées, l'émergence des centrales villageoises n'aurait pas été possible : entre les acteurs ayant les compétences et la capacité de coordonner le projet et d'associer les bons acteurs aux différentes échelles, ceux qui apportent les compétences et les connaissances locales et d'usages, ceux qui apportent de l'expertise « technique » et ceux qui permettent l'accès ou apportent des financements.
 - Il y a une articulation entre les ressources se situant à différentes échelles (locale, régionale, nationale et européenne), comme par exemple pour les financements et les compétences.
 - Les ressources matérielles et naturelles sont locales. Les autres ressources peuvent se situer à différentes échelles autres que locales et leur mutualisation constitue un levier dans l'avancée du projet.

- **Quelles phases cela permet de travailler ou de passer dans le processus d'innovation ?**
 - La rencontre et l'association entre AURAE et les cinq PNR sont à l'origine de l'invention et du lancement de l'expérimentation dont ils sont les coordinateurs.
 - L'implication des différents acteurs et compétences, et l'articulation des différentes ressources a permis la mise en place des premières centrales villageoises aux échelles locale et régionale (phase de conception et d'expérimentation).
 - L'animation et la coordination du projet réalisées aux échelles locale et régionale facilitent la participation et l'appropriation par les différents acteurs et usagers du projet tout au long de la phase expérimentation.
 - La production des différents documents et du site Internet par les coordinateurs et les animateurs régionaux et locaux permet la modélisation et la capitalisation de l'expérience et contribue ensuite à sa diffusion dans d'autres territoires. Cette diffusion est accompagnée par les coordinateurs du projet, notamment plus particulièrement AURAE.
 - La normalisation et l'institutionnalisation en cours n'ont pas été possibles sans les compétences apportées par AURAE et les PNR, et la coordination qu'ils ont assuré du projet aux échelles régionale et nationale.

- **Qu'est-ce que cela permet de transformer en termes de pratiques, de comportements, de perceptions, de normes... ?**

Le projet a modifié :

 - pour certains acteurs peu habitués à ce type de démarche, la manière de concevoir les projets, notamment des projets énergétiques à l'échelle d'un territoire, en associant habitants, entreprises, collectivités et élus ;
 - la manière de financer les projets locaux en associant financement public et privé, notamment financement citoyen ;
 - la manière de penser la gouvernance des projets à travers la réflexion de statuts juridiques qui le permettent et la manière d'associer les parties-prenantes à toutes les étapes du projet, y compris dans les choix techniques, juridiques, financiers...
 - la manière de s'associer et de mutualiser compétences et moyens pour expérimenter et faire émerger un nouveau modèle d'organisation ;
 - le rapport entre élus, habitants et entreprises locales ;
 - le rapport entre les opérateurs nationaux de l'énergie et les territoires ruraux et les citoyens.

- **Quels acteurs permettent d'accéder aux différentes ressources mobilisées ?**
 - AURAE et les cinq PNR.
 - Dans les territoires pilotes, puis les nouveaux territoires engagés dans la démarche, les collectivités, les entreprises locales, les habitants, les acteurs d'accompagnement comme les CAUE, les Espaces Info Energie...
 - Les experts « techniques » (cabinet d'études, acteurs ressources comme l'URSCOP...).
 - Les institutions Département, Région, Etat et Europe.

- Les opérateurs de l'énergie (EDF, Enedis...).
- **Quelles compétences chez ces derniers sont mobilisées pour cela ?**
Voir les réponses à la première question
- **Qu'est-ce qui leur donne la possibilité (capacité) de les exercer (contexte social, position sociale, droits, moyens matériels, financier, etc.) ?**
 - Le contexte social et politique est plus favorable aux projets répondant aux enjeux de transition écologique et énergétique : la société est plus sensibilisée, des politiques publiques nationales, régionales, locales et européennes ont été mises en place ou se mettent en place et s'amplifient, des financements publics viennent soutenir ce type de projets.
 - Les démarches participatives émergent de toutes parts, dans différents domaines et territoires.
 - Le financement participatif et l'actionnariat citoyen se développent et de nouveaux outils financiers et statuts juridiques accompagnent cette tendance.
 - Les technologies liées au photovoltaïque et aux énergies renouvelables se sont améliorées et leur coût les rendent plus accessibles.
 - La reconnaissance d'AURAE et des PNR en tant qu'acteurs régionaux et locaux aptes à coordonner une telle démarche.
 - L'implication locale des collectivités, des élus, des entreprises et des habitants légitime les projets.